



éditorial

Et après

Chères Lectrices,
Chers Lecteurs,

Depuis un peu plus d'une année, nous subissons diverses contraintes en raison de la pandémie de coronavirus et nous sommes suffisamment abreuvés au quotidien d'informations et chiffres de toutes sortes pour ne pas y revenir dans cet édito.

Au cours de cette période, si nous avons pu voir quelques côtés sombres de nos personnalités exacerbés par toutes ces mesures et contraintes sanitaires, je veux pour ma part plutôt retenir les éléments positifs perçus au cours de ces mois.

En effet, de nombreux élans de générosité et d'aide ont vu le jour un peu partout dans notre région et ailleurs aussi. Nous avons redécouvert que nous habitons une région magnifique et profité de ses merveilles, tout comme de nombreux de nos compatriotes qui ont choisi de voyager dans notre petit coin de pays et ses paysages magnifiques.

Les prochaines directives (19 mai) ne me sont pas encore connues à l'heure de la rédaction de cet édito, mais il est évident que nos souhaits à toutes et tous est de pouvoir se retrouver pour écouter ou faire de la musique, du sport, se faire un resto en bonne compagnie, etc.

Toutes ces petites choses du quotidien dont on a pris conscience de la valeur et des bienfaits au cours de ces mois durant lesquels on n'en a été privés.

Au moment du retour à une vie «normale», j'espère que nos sociétés et clubs retrouvent leurs membres, de nouvelles recrues, et que de nouvelles dynamiques se créent au sein de ces derniers pour reprendre et poursuivre les activités qui nous ont tant manquées.

Nombre de nos commerces et artisans ont souffert et souffrent encore de cette crise sanitaire, leurs difficultés sont toujours présentes et nous pouvons les soutenir en privilégiant des



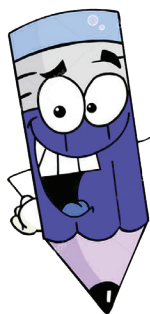
achats locaux. Il est facile de succomber aux achats sur internet avec l'illusion de faire une bonne affaire. Si le prix est un élément non négligeable, j'en conviens, la proximité et le service que nous apportent nos commerçants locaux est une forte valeur ajoutée.

Cette dernière année, nous avons revu notre manière de consommer en privilégiant les produits et commerces locaux et on peut s'en féliciter. Espérons que ces habitudes perdurent à l'avenir!

Au plaisir de vous rencontrer lors d'une prochaine manifestation locale, je vous souhaite un bel été.

Jean-Noël Minger
conseiller communal

Cette rubrique relate aux citoyens les principaux dossiers qui sont traités par le Conseil communal. Les séances se tiennent tous les lundis sous la présidence de M. Joël Burkhalter, maire.



échos du conseil communal

Informations sur
www.courrendlin.ch

Mairie

Chenilles processionnaires:

Deux traitements concernant les chenilles processionnaires du chêne ont été effectués durant le mois de mai. La situation est surveillée de près par l'Autorité communale et l'entreprise locale engagée pour le suivi de traitement.

Demande d'indigénat communal:

Lors de l'assemblée communale du 8 mars 2021, deux citoyens et une famille ont obtenu le droit d'indigénat communal soit: M^{me} Graziella Costanzo, M. Egzon Havolli et la famille Marcio Dinis Ribeiro et Carla Da Silva Alves.

Environnement

Projet Vitabirse: Lors de l'assemblée communale du 8 mars 2021, les ayants droit ont voté un crédit d'investissement de CHF 360000.- pour l'étude du projet d'ouvrage VitaBirse.

Mare forestière: La création d'une mare en forêt est actuellement en réalisation dans le village de Courrendlin.

Pose de nichoirs: Plusieurs nids et nichoirs à martinets et hirondelles ont été installés à Vellerat (6 nichoirs à martinets et 12 nids à hirondelles) et à Rebeuvelier (4 nichoirs à martinets et 24 nids à hirondelles). Le village de Courrendlin sera également concerné par ces installations prochainement.

Action 40 ans – 40 chênes: Les travaux de plantation des chênes ont été effectués récemment dans l'ensemble des villages de la commune.

Transport et énergie

Chauffage des écoles: Lors de l'assemblée communale du 8 mars 2021, les ayants droit ont voté un crédit d'investissement de CHF 595000.- pour le changement de la chaudière à copeaux.

Fête de la Nature: La commune mixte de Courrendlin, par les villages de Vellerat et Rebeuvelier, a participé à l'opération «La nuit est belle» du vendredi 21 au samedi 22 mai 2021 de 22h00 à 06h00, nuit durant laquelle l'éclairage public a été éteint.

Urbanisme et bâtiments

Permis de construire: L'Autorité communale a enregistré depuis le début de l'année 2021, 47 demandes de petits permis de construire et 7 demandes de grands permis de construire.

Permis de construire

La Commission Urbanisme et Bâtiments se réunira après les vacances scolaires estivales pour étudier les demandes de permis de construire déposées à partir de début juillet 2021.

Nouveau à rebeuvelier

Le Cabanon du Rai'Meuh

Self-Service à la ferme et automate à lait cru BIO

Ferme Wüthrich

Horaires: 8h-20h, 7j/7

Route de Vermes 3 · 2832 Rebeuvelier · 079 372 39 53



Avis à la population

Horaire du règlement de sécurité locale

L'utilisation de tondeuses à gazon et autres machines à moteur (tronçonneuses, machines à tailler les haies, etc.) est interdite :



les dimanches et jours fériés
ainsi que **tous les jours ouvrables**
entre 12 et 13 heures et à partir de 19 heures
les samedis et veilles de fêtes
à partir de 16 heures

Activités autorisées durant les jours fériés

Pendant les jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à un travail ou à une occupation qui cause du bruit ou qui trouble sérieusement la paix dominicale.

Il est rappelé ci-dessous, les activités qu'il est permis d'exercer durant les jours fériés.

Travaux agricoles

► Les travaux agricoles sont autorisés à l'exception de l'épandage de lisier et de fumier.

► Les séchoirs à herbe qui se trouvent à l'extérieur des localités peuvent fonctionner.

Travaux domestiques

Par définition, le qualificatif «domestique» désigne le ménage et la maison. Les travaux bruyants ou gênants et le caractère régulier de l'activité sont interdits. Les activités suivantes sont donc autorisées :

► L'entretien des jardins ou pelouses est autorisé à condition qu'il n'y ait pas d'utilisation de machines à moteur (tondeuse à gazon, motoculteur, etc.). Le dégagement de fumées et d'odeurs est interdit.

► Les petits travaux de peinture et de maçonnerie destinés à l'entretien de son propre bâtiment ou de la chose louée, sont autorisés s'ils sont exécutés par le propriétaire ou le locataire et

pour autant qu'aucun moteur ne soit utilisé.

Il est notamment interdit

- de scier et fendre du bois,
- de procéder à des déménagements.

Travaux forestiers

Seuls sont autorisés les travaux forestiers qui peuvent s'exécuter sans l'aide d'une machine. Le transport de bois à des fins personnelles est autorisé.

Pour mémoire, voici la liste des jours fériés :

Nouvel-An / 2 janvier / Vendredi-Saint / Lundi de Pâques / 1^{er} mai / Ascension / Lundi de Pentecôte / Fête-Dieu / 23 juin / 1^{er} août / Assomption / Toussaint / Noël.

Déchetterie communale

ÉTÉ 2021 – Horaire d'ouverture

Valable du 20 mars au 23 octobre 2021

LUNDI	de 10h00 à 12h00
MERCREDI	de 16h30 à 18h30
VENDREDI	de 16h30 à 18h30
SAMEDI	de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00



Préserver la beauté du monde

La pandémie a ses exigences. La solidarité intergénérationnelle est la première de celles-ci. Ainsi, de nombreuses personnes sont à disposition de nos concitoyens âgés, isolés ou vivant des difficultés sociales. Personne n'est laissé à l'écart. Voilà qui est réjouissant.

Dans le contexte actuel, la question économique se pose dans des termes parfois dramatiques. Nous pensons ici à nos commerçants, entrepreneurs, restaurateurs, qui font face avec courage, accrochés qu'ils sont à l'espoir d'une reprise qui libère leurs activités.

Nos pensées vont bien sûr aux personnels de la santé, de la vente, de l'approvisionnement alimentaire, des services publics, de l'enseignement, de tous les métiers qui, sans exception, les exposent aux risques de contamination.

À la pandémie s'ajoute la crise climatique. Elle est là. Incontestable. Elle met en lumière l'absurdité de certains de nos comportements individuels. Si bien qu'on s'interroge sur le «retour à la vie d'avant», après l'épidémie. C'est la question de notre responsabilité face aux dégâts que nous causons à la nature par irrespect et pollutions interposées.

Dans ce domaine, la catastrophe présente se résume par la chute vertigineuse de la biodiversité. Elle peut être constatée par chacun de nous. Les scientifiques la prouvent et détruisent les thèses négationnistes de ceux qui ne croient pas ou ne veulent pas y croire.

Dans un précédent éditorial, nous avons mis en évidence la formule célèbre, qui a presque un siècle: «penser globalement, agir localement». Peut-être n'a-t-elle jamais été autant d'actualité. Globalement, les «Sommet de la terre» définissent les moyens d'un développement durable. Les «COP» (conférences internationales sur le climat) obligent les pays à s'engager vraiment dans la lutte contre le



réchauffement climatique. Celle de 2015 à Paris (COP 21) a fixé des objectifs relatifs à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Il faut bien le reconnaître, ces rendez-vous mondiaux n'ont jusqu'ici pas eu l'effet escompté sur les politiques d'États égoïstes et égocentriques.

Localement, agir est chose plus simple. Plus facile. Et nous pouvons tous le faire, sans autre effort que celui que l'on consacre à une réflexion objective sur l'avenir des générations futures. Alors, mettons-nous à la tâche, et décidons de nous distinguer, au niveau communal, dans une action collective pour la défense de la biodiversité.

Les actes modestes additionnés débouchent toujours sur un progrès global important. Quels sont-ils? Les exemples sont là, à notre portée. La Commission communale de l'environnement formule des propositions. La première qui vient à l'esprit est l'encouragement fait aux particuliers d'installer des nichoirs pour les petits passereaux, là où c'est possible. La commune en met à disposition du public. D'autres «habitats» ont fait leur apparition dans nos trois villages pour l'accueil du martinet et de l'hirondelle. Le printemps et le début de l'été devraient couronner cette opération.

Il y a un autre sujet auquel on peut réfléchir: celui de la promotion des prairies fleuries. Nous sommes propriétaires de parcelles communales qui devraient bénéficier d'une telle action. Sur le plan privé, un changement peut être envisagé dans la pratique quotidienne: moins de coupes et moins basses, plus de semences et plus haut. Un gazon anglais est bien moins attrayant qu'un pré où poussent des fleurs et qui accueille les insectes. Aristote dit que ce qui est beau est ce qui plaît à l'œil. Regarder une prairie fleurie est un régal incomparable. Il n'y a pas photo, comme on dit ordinairement.

Propos bucoliques? Extase écologique? Délires poétiques? Certainement pas. Simplement des mots qui incitent à réfléchir à notre devoir de préserver la beauté du monde. Bon printemps à tous!

Pierre-André Comte, Conseiller communal, Dicastère de l'environnement

Les artistes des villages

Le Conseil communal permet, dans les 4 éditions annuelles, aux artistes des villages de Courrendlin, Rebeuvelier et Vellerat de publier une de leurs œuvres.



L'œuvre de cette édition «à marée basse» a été réalisée par M. Jacques Mateille de Courrendlin.

L'œuvre de cette édition «peinture sur bois» a été réalisée par M^{me} Valérie Duplain Kohler de Vicques, membre du comité des Amis de la Vieille Église de Courrendlin.



M^{me} Duplain Kohler réalise également des sculptures sur pierre et terre cuite.

Félicitations à tous les artistes pour leurs talents!

Les artistes intéressés à présenter une de leurs œuvres peuvent s'adresser à commune@courrendlin.ch

Chenilles processionnaires du chêne



En collaboration avec les services cantonaux, les professionnels concernés ont pu suivre des cours pour procéder au traitement des chenilles processionnaires du chêne. Une entreprise locale a été mandatée en début d'année pour surveiller et traiter les chenilles processionnaires du chêne, principalement à l'entrée du lotissement les Quérattes (Chemin des Chênes) à Courrendlin.

Deux traitements ont été effectués, le premier a été réalisé début mai et le second fin mai 2021.

Une surveillance est organisée de manière continue afin de garantir le bon traitement et agir dès que nécessaire.

Présidence des Assemblées communales – nomination

M. Juan Escribano, domicilié à Courrendlin, a été élu tacitement à la présidence des Assemblées communales pour la fin de législature du 1er juillet au 31 décembre 2021.

Le Conseil communal félicite M. Escribano de sa nomination et se réjouit de cette future collaboration.

infos

Permis de construire - jurac

Dès le 1^{er} juillet 2021, la nouvelle formule de demande de permis JURAC sera accessible via le guichet virtuel du canton. De ce fait, les citoyens souhaitant déposer une demande de permis de construire (ordinaire ou simplifiée) devront le faire via le guichet virtuel avec un identifiant Swiss-ID.

D'autres informations seront prochainement disponibles sur

www.courrendlin.ch
ou www.jura.ch

Remerciements à Philippe Charmillot

L'actuel Président des assemblées communales, M. Philippe Charmillot, domicilié à Rebeuvelier, a donné sa démission avec effet au 30 juin 2021.

L'ensemble du conseil communal remercie M. Charmillot pour son engagement, sa disponibilité et son dévouement durant ces trois années de mandat pour la commune fusionnée.

Livres en Liberté

Nous rappelons qu'il est possible de déposer vos livres dans l'armoire à la déchetterie (demande aux surveillants) et qu'il est également possible de retirer des livres.

- Actuellement nous manquons de livres pour enfants ;
- Les encyclopédies ou atlas ne sont pas récupérés ;
- Les commerces qui désirent une caisse en dépôt peuvent en faire la demande au bureau communal.



Ateliers de jeux «Les Coccinelles»



Dès août 2021, des ateliers de jeux pour enfants de 3 à 12 ans seront organisés et animés par M^{me} Marion Nicoulin dans les villages de Rebeuvelier et Courchapoix.

Pour les personnes intéressées à inscrire leur(s) enfant(s) :

www.ateliers-coccinelles.ch

OU

info@ateliers-coccinelles.ch

Résidence Clos-Brechon

A LOUER

Deux appartements sont actuellement vacants à la Résidence Clos-Brechon, appartements destinés aux personnes bénéficiant de l'AVS et/ou de l'AI.

- **Appartement de deux pièces avec balcon**
- **Studio avec balcon**

L'immeuble est pourvu d'un ascenseur, de places de stationnement à l'extérieur et d'un local de déchetterie. Les machines à laver et à sécher sont communes.

Pour tout intérêt, prière de contacter le secrétariat communal au 032 436 10 70.

Club des Aînés Courrendlin et environs

Mercredi après-midi de 14 h 30 à 17 h

à la Maison des Œuvres (grande salle) à Courrendlin

Le masque est obligatoire avec les distances

Le club des Aînés invite toutes les personnes, retraitées ou non, femmes ou hommes aimant les jeux de cartes, de sociétés, loto, etc., à venir aux rencontres.

La cotisation est de CHF 25.– par année.

Vous êtes libre de participer au club chaque mercredi ou selon votre envie. Si vous avez de la peine à vous déplacer, nous organisons le transport.

Renseignements: Chantal Rennwald, tél. 032 435 50 30

La coupe à Courrendlin



Après avoir remporté la coupe suisse en février 2020, les joueurs du HCA ont brillamment obtenu la promotion dans l'élite suisse. Ils ont battu le EHC Kloten par 4 victoires à 2.

La «rue des Cerisiers» a tenu à féliciter Steven pour cet exploit. Une petite fête a été organisée dernièrement, en présence de la coupe.

Merci à toi Steven!

Kirschenstr.org

La Commune ecclésiastique catholique-romaine de Courrendlin et environs met au concours les postes suivants :

Concierge de l'Église paroissiale (h/f)

Concierge de la Maison des Œuvres (h/f)

Sacristain ou Sacristine de l'Église paroissiale

Entrée en fonction : 1^{er} janvier 2022

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le président de la paroisse M. Alain Merçay, **tél. 079 290 11 81**

*Veuillez adresser vos postulations à l'adresse suivante :
Alain Merçay, Les Courtes-Raies 2, 2842 Rossemaison*

Les modalités, ainsi que le cahier des charges seront définis lors d'un entretien

Naissances

Bienvenue à ces magnifiques bébés
et sincères félicitations aux
heureux parents!

GIANNI Oeuvray

né le 16.02.2021
Fils de Silvana Strada
et Jérôme Oeuvray

AVA Bieri

née le 23.02.2021
Fille de Noémie
et Jérôme Bieri

WESLEY Perez Lema

né le 02.03.2021
Fils de Fanny et José
Antonio Perez Lema

ELIO Della Ducata

né le 04.03.2021
Fils de Nelly
et Vincent Della
Ducata

LOUANA

Berto Moreira

née le 15.03.2021
Fille de Jéssica Berto
Moreira et Denis
Tschann

VICTORIA

Sardi Canales

née le 19.03.2021
Fille de Jennifer
Peluso et Enrique
Sardi Canales

PAUL Chavanne

né le 01.04.2021
Fils de Marie Donzé
et Joël Chavanne

ELIO Wanderwitz

né le 07.04.2021
Fils de Emilie et
Bernd Wanderwitz

MAXIME Villemin

né le 09.04.2021
Fils de Pauline
Corbat et Tom
Villemin

FLAVIE Charmillot

née le 14.04.2021
Fille de Maurine
Schärer et Vincent
Charmillot

NAOMI Tesafay

née le 16.04.2021
Fille de Eden Tesafay

CALIANA Yassim

née le 17.04.2021
Fille de Nadia
Soraya Yassim

MALO Allemann

né le 04.05.2021
Fils de Carla Zinkl et
Michael Allemann



Félicitations aux heureux mariés

20.02.2021	Fanny et José Antonio Perez Lema
19.03.2021	Fatime et Avdiraman Ameti
30.03.2021	Diana et Inis Zekiri

Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout là où je suis – Victor Hugo

Ils nous ont quittés...

12.04.2021	Marcelin Seuret
29.04.2021	Madeleine Steiner
01.05.2021	Camille Bersier